49e ANNÉE. — N° 17.024
DIRECTION & ADMINISTRATION: 8 rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS: 3, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux
ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 8 50 16 f. 30 f.
France et Colonies... 9 » 17 f. 32 f.
Etranger ..... 10 20 f. 40 f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE
Le numéro 10 c.
LUNDI 10 FÉVRIER 1919
SAINTE SCHOLASTIQUE
SOLEIL : lever 7h13. coucher 5h21
LUNE : pleine le 14; D. Q. le 28

LES VIEUX POILUS ET LA DÉMOBILISATION

Un vieux poilu de la classe 1891, agriculteur mobilisé à la terre après trois ans bien tassés de guerre et démobilisé le 1er janvier dernier, m'a écrit une lettre qui m'a fait le plus grand plaisir, car j'y ai trouvé, avec le caractère des braves gens que j'ai connus au front, le bon sens du paysan français, ce type qui par excellence fait la force de notre race.

Après quelques réflexions sur mes derniers articles et, en particulier, sur celui de « l'Indemnité de démobilisation », mon correspondant me pose tout de go cette question : Et les vieux poilus, qu'en fait-on dans tout ça ?

Et il a, ma foi, parfaitement raison, car on n'en parle guère de ces « vieux » qui, sans faire de bruit, ont fait pourtant si bonne besogne.

Cette expression « les vieux » s'applique à des hommes de 39 à 44 ans; un homme, à ces âges, est jeune pour la vie normale, il ne l'est plus pour mener celle du soldat en guerre et, quand on a vu, au front, le contraste des jeunes troupes et des pépères, on comprend très bien que le terme soit né : les vieux.

Beaucoup d'entre eux ont été soldats en même temps qu'un ou deux de leurs fils, ne laissant, pour la plupart, au foyer, ni père ni beau-père pour s'occuper de la terre.

Ils ont été rendus, après trois ans, à la vie agricole, c'est vrai, mais non pour travailler pour eux-mêmes; ils se devaient à la collectivité pour l'entretien des cultures et, alors que des prix si élevés étaient payés aux ouvriers des usines, ils ne touchaient, eux, qu'un salaire fixé par la préfecture et inférieur à celui des ouvriers agricoles non mobilisés.

Ces pépères se sont donc trouvés, au moment de leur libération, dans des conditions analogues à celles des réformés dont je parlais l'autre jour et le système D, auquel ils ont dû avoir recours et qui n'a pas réussi à tous, tant s'en faut, ne doit pas les exclure du droit à l'indemnité de démobilisation.

« Ils n'auront pas le casque, souvenir de la grande guerre, m'écrit mon correspondant; ils n'ont pas touché le costume de l'intendance ou les 52 francs, ils n'ont pas connu les douceurs d'une note ministérielle recommandant au fisc d'être conciliant; connaîtront-ils au moins l'indemnité de démobilisation ? »

Si le projet accepté par la commission du budget est voté, je crois pouvoir affirmer que oui; mais il n'est pas inutile cependant d'attirer l'attention sur ces vieux poilus, dans le cas où on serait tenté de les oublier.

Leur rôle pendant la guerre n'est pas assez connu; comme je le disais tout à l'heure, sans faire de bruit, ils ont fait de rude besogne.

Beaucoup trop de gens s'imaginent que, uniquement employés à la réfection des routes ou à des travaux analogues, ils ont vécu une existence quasi-paisible et exempte de dangers.

Rien n'est plus faux. Jusqu'en 1916 surtout, les pépères ont été mis à toutes les sauces; j'en ai vu en 1915 qui, versés comme auxiliaires dans le génie, travaillaient dans les premières lignes de secteurs très durs, courant les mêmes dangers que les jeunes poilus et supportant, dans la boue des tranchées ou dans les galeries souterraines, des fatigues dont beaucoup se ressentiront toute leur vie.

Plus tard, on en a mis sur les routes; mais, qui les a vu sur la « voie sacrée », par exemple, s'acharner, c'est le mot, à un travail jamais fini, parce que constamment effondré et toujours à refaire, ne niera pas la dureté de leur labeur.

J'en ai rencontré bien au delà de la « voie sacrée », j'en ai vu circuler dans le fournaise, et dans quelles conditions !

Je vois encore, c'était en mai 1916, au moment où les Boches renouvelaient tous les jours leurs attaques sur Verdun, je vois encore les « vieux » montant, par la Fourche, au fort de Souville et repartant de là pour faire le ravitaillement en munitions et en matériel dans les premières lignes.

La Fourche, Souville, Fleury, le chemin de Douaumont, le bois de la Caillette, le ravin de la Mort, le fort de Vaux, etc.... parmi mes lecteurs, il en est certainement qui ont passé par là et chez lesquels les noms évoquent des souvenirs tragiques.

C'est cette zone de mort que parcouraient les territoriaux, chargés de caisses de grenades, de paquets de sacs à terre, de matériel de toutes sortes, culbutant à tous les pas dans les terres défoncées, au milieu des obus qui éclataient de toutes parts.

Des détachements de travailleurs faisaient aussi, dans ces terrains presque impraticables, 14 kilomètres aller et retour, dans la nuit, et souvent pour rien, faute de reconnaissances préalables de la part de ceux qui les envoyaient et qui auraient dû venir se rendre compte sur place que leurs ordres étaient parfois inexécutables.

Je me rappelle qu'une nuit en allant reconnaître devant Douaumont le terrain où deux jours après je devais conduire mon régiment, je rencontrai dans Fleury même un de ces détachements. Ça tapait dur.

Un 210 tombant en plein sur le groupe beaucoup trop massé venait de tuer 15 hommes; le sous-lieutenant qui commandait le détachement, un peu affolé, ne savait plus où diriger son monde.

Il avait bien un plan où se voyaient de belles tranchées dessinées en rouge et de superbes boyaux portant tous un nom, mais que le diable n'aurait pas retrouvés sur le terrain.

Son ordre, qu'il me communiqua, l'envoyait du côté où j'allais moi-même.

Allons, ouste les gars, en route ! et toute la bande repartit, mais, après deux alertes comme celle-là, quand le détachement atteignit l'emplacement des travaux, il dut faire demi-tour, « sans avoir donné un coup de pioche », pour ne pas être surpris par le jour.

Et cela arrivait souvent, et les vieux ne rouspétaient pas; je vous assure que nous les avons souvent admirés.

Et j'en ai vu tomber, et j'en ai vu mourir et quelquefois d'une façon si stoïque ! — Jugez-en.

Le 11 mai 1916, à la suite d'une attaque boche, nos postes de secours débordaient de blessés, parmi lesquels un certain nombre de travailleurs territoriaux pris dans les tirs de barrage.

L'un d'eux, touché à mort, s'adressant à un brancardier lui dit : Et moi, on ne me panse pas ?

— Tout à l'heure, mon vieux, tu vois qu'il y a de la presse.

Alors le blessé, d'une voix tranquille, que j'ai encore dans l'oreille : « Oui, je comprends; je suis foutu, hein ? Il vaut autant qu'on s'occupe des autres, après tout; donne-moi un coup à boire et tâche qu'on ne me bouscule pas. »

Deux heures après, il mourait, en effet, sans avoir proféré une plainte.

Si mon article n'était pas déjà si long, je vous raconterais bien d'autres traits du même genre, ou bien encore de magnifiques exemples du dévouement de ces braves gens.

Ce sera pour une autre fois.

Ah ! les vieux poilus, non, ne les oublions pas, car, soit au danger, soit simplement à la peine, suivant ce qu'on leur a demandé, partout ils ont fait et bien fait tout leur devoir; si on les écartait du bénéfice de l'indemnité de démobilisation, c'est qu'alors personne n'y aurait droit.

Colonel PICOT.

P.-S. — Je prie mes nombreux correspondants de m'excuser si je ne réponds pas à toutes leurs lettres; je les lis toutes avec le plus vif intérêt et prends note de ce qui m'y est dit. Quand on m'approuve, j'en suis heureux, mais les critiques ne me déplaisent pas, au contraire, car elles me font voir certaines questions à un point de vue qui quelquefois m'a échappé.

Les demandes de renseignements auxquelles je ne réponds pas moi-même sont transmises au service du journal spécialement chargé de les étudier.

En Russie

LES BOLCHEVIKS VONT EVACUER VILNA

Bâle, 9 février. — On mande de Kovno :

« A la suite des récents succès des troupes lituaniennes contre les bolcheviks, et en raison de l'avance des troupes finno-esthoniennes en Livonie, les bolcheviks se sont résignés à évacuer Vilna. »

LE DEBARQUEMENT DES FRANÇAIS

Paris, 8 février. — L'Agence télégraphique russe « Union » transmet les détails suivants sur le débarquement des troupes françaises et des volontaires russes à Odessa :

Le docteur Lotzenko, commissaire du directoire ukranien à Odessa déclara aux représentants de la municipalité que les troupes ukraniennes s'opposeraient par les armes à ce débarquement. On essaya de les dissuader mais en vain. Cependant le général Borius, commandant les troupes françaises, donna l'ordre au détachement de l'armée russe des volontaires, appuyé par des détachements français et polonais, d'occuper la ville.

Les Ukraniens, retranchés dans la plupart des établissements publics, avaient amené des canons et des mitrailleuses. Prenant les rues en enfilade, ils tirèrent presque toute la journée, démolissant une partie des maisons. Cependant la lutte ne tournant pas à leur avantage, ils se replièrent vers la gare, emportant vivres et munitions. Dans la soirée, ils cessèrent le feu. Il y eut quelques escarmouches livrées par quelques soldats. A minuit, les Ukraniens ayant quitté la ville, Lotzenko, l'état-major et les officiers furent les premiers à monter dans les trains qui avaient été préparés d'avance pour l'évacuation des troupes ukraniennes en cas d'insuccès.

Les volontaires russes occupèrent définitivement Odessa, et le lendemain, 19 décembre, le général Grichine Almazof pouvait télégraphier à Denikine que « la ville d'Odessa était occupée par les volontaires appuyés par les troupes françaises et que les troupes acclamaient la grande Russie indivisible, le généralissime Denikine et les alliés ».

Ce combat de rues avait fait 120 victimes civiles parmi lesquelles beaucoup d'enfants qui se rendaient à l'école.

Le 20 décembre, l'ordre était entièrement rétabli et Odessa avait repris un aspect paisible. Les drapeaux tricolores russes flottaient aux fenêtres. Cependant, comme les Ukraniens ne s'étaient retirés qu'à onze kilomètres de la ville dont ils empêchaient le ravitaillement, Odessa n'était plus ravitaillé que par mer et d'une façon incomplète. Cet état de choses a duré depuis quelques jours, et aujourd'hui la population d'Odessa est toute à la joie d'être délivrée des bolcheviks et des Ukraniens et de rester russes.

UNE OFFRE DE L'ALLEMAGNE

Londres, 8 février. — On télégraphie d'Helsingfors :

« Le gouvernement esthonien annonce que des agents d'Ebert et de Scheidemann lui ont de nouveau offert de lui procurer des armes et des munitions et un prêt du montant nominal de 2 millions 500,000 livres sterling. Ces agents déclarent que l'amitié de l'Allemagne serait beaucoup plus utile aux Esthoniens qu'une politique consistant à attendre une aide de l'Entente. »

En Espagne

INCIDENTS ENTRE ESPAGNOLISTES ET CATALANISTES

Madrid, 8 février. — La discussion qui se poursuit à la Chambre sur le projet d'autonomie de la Catalogne a donné lieu à des incidents assez tumultueux à propos d'une chanteuse de café-concert qui, sur la scène de Barcelone, se livra, il y a quelques jours, à une manifestation nationaliste. Le député catalan l'ayant reproché comme une honte à la Ligue patriotique espagnole d'avoir fait d'une étoile de music-hall de quatrième ordre l'emblème du patriotisme espagnol, une tempête de protestations se déchaîna et dura une dizaine de minutes. Des députés se menacèrent de leur canne. Le président brisa plusieurs sonnettes.

Cette scène parlementaire a eu sa répercussion au théâtre Lara, à Madrid, où le public rappela plusieurs fois sur la scène, au milieu d'ovations patriotiques, la jeune chanteuse qui fut à Barcelone l'héroïne des incidents entre espagnolistes et catalanistes.

Contributions indirectes

M. Albarel, contrôleur à Albi, est nommé contrôleur à Narbonne.

M. Bouillé, contrôleur à Narbonne, est nommé contrôleur à Lyon.

M. Lugardon, commis principal à Tulle, passe à Albi.

M. Deneysses, préposé à Astaffort, passe à Narbonne.

M. Vizon, receveur à Objat (Corrèze), passe à Puy-l'Evêque (Lot).

M. Mettas, receveur au Dorat (Haute-Vienne), passe à Objat (Corrèze).

M. Aucevrolle, receveur à Vézelise (Meurthe-et-Mozelle), est nommé commis principal à Chalans (Vendée).

M. Maziéras, commis principal à Auzancos (Creuse), passe à La Souterraine (Creuse).

M. Roumégoux, commis principal à Roquefort (Landes), est nommé à Pessac (Gironde).

M. Pérétout, commis principal au Dorat (Haute-Vienne), est nommé commis principal à Vantan (Indre).

M. Gonthier, commis à Angoulême, est nommé au Dorat.

M. Roques, commis à Kremlin-Bicêtre (Seine), est nommé commis à Toulouse.

M. Izalie, préposé principal à La Magistère (Tarn-et-Garonne), passe à Astaffort (Lot-et-Garonne).

M. Phalippoux, préposé à La Rochelle, passe à Châtellerault.

Mme Cocquerelle, dame auxiliaire à la direction de La Roche-sur-Yon, est nommée auxiliaire à la direction, sur place.

Mme Olivier, dame auxiliaire stagiaire à la sous-direction de Cognac, est nommée dame auxiliaire à la sous-direction, sur place.

M. Richard, préposé à Corbehem (Pas-de-Calais), passe à Cahors.

M. Nommaille, préposé à Crépy-en-Laonnois (Aisne), passe à Jarnac.

M. Porcheron, préposé à Somain (Nord), passe à La Rochelle, service mixte.

LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

Les Alliés délibèrent

sur les mesures à prendre pour répondre aux résistances et aux provocations de l'Allemagne

Paris, 9 février. — Le conseil supérieur de guerre des alliés a tenu hier une seconde séance pour examiner les conditions éventuelles d'un renouvellement de l'armistice. Il tiendra une troisième séance lundi pour le même objet.

Lorsque fut conclu l'armistice, le 11 novembre, on croyait que les préliminaires de paix ne tarderaient point à être signés et l'on régla les clauses en conséquence. Depuis lors, l'armistice a été prorogé de deux mois et une nouvelle prorogation est en vue. La situation ne se présente plus sous le même aspect : le désarmement, qui semblait imminent à la fin de 1918, est aussi éloigné qu'à ce moment. Or, l'Allemagne a retardé tant elle pu l'exécution des clauses auxquelles elle avait souscrit. Elle a déclaré qu'il lui était impossible de remplir certains de ses engagements, tandis que par ailleurs elle ne dissimulait pas sa mauvaise volonté. Sur le front occidental, elle opposait la force d'inertie; sur le front oriental, elle armait contre la Pologne et l'on a pu se demander si, gardant de 750 à 800,000 hommes sur pied et se tenant prête à en équiper d'autres le cas échéant, elle ne pouvait pas constituer encore un péril.

A la séance de vendredi au conseil supérieur des alliés, l'accord semble s'être réalisé sur la nécessité, en présence de l'attitude de l'Allemagne, d'aggraver les conditions du renouvellement de l'armistice. Les points suivants furent, selon toute apparence, discutés : Y a-t-il lieu de modifier les conditions du premier armistice ? Demandera-t-on à l'Allemagne de réduire de plusieurs centaines de milliers d'hommes le contingent par elle mobilisé ? Réclamera-t-on un droit d'occupation sur Essen ?

Des membres militaires du conseil insistèrent pour que des mesures sérieuses fussent arrêtées à bref délai. Un échange de vues s'ensuivit. L'accord ne pouvait s'établir immédiatement. La séance se termina sans qu'on eût pris une décision, mais les experts militaires, et le maréchal Foch à leur tête, avaient déposé leurs rapports sur le sujet principal, le renouvellement de l'armistice, et sur les autres sujets à l'ordre du jour : fixation des contingents alliés sur le Rhin et en Turquie d'Asie. Hier matin, des conversations officieuses eurent lieu entre les hommes politiques qui font partie du conseil.

Hier après-midi se tenait la seconde réunion officielle. On est revenu sur les idées exprimées la veille, et un progrès très sensible a été réalisé vers l'accord final.

Jusqu'ici, la seule question des armements terrestres de l'Allemagne a été débattue. On n'a abordé ni celle des sous-marins ni celle du tonnage de la marine marchande à mettre à la disposition des alliés par les ports germaniques.

Par contre, et dès à présent, le conseil supérieur a modifié et renforcé l'organisme qui est chargé, au nom des alliés, de discuter avec l'Allemagne. Il a tenu à introduire des compétences techniques pour examiner les problèmes d'ordre alimentaire, financier et économique, à côté des membres militaires de la commission permanente.

Un avertissement du maréchal Foch

Londres, 9 février. — Un accord d'une importance considérable semble s'être fait au Conseil suprême de guerre des alliés quant aux mesures à adopter concernant le renouvellement de l'armistice.

Le maréchal Foch, dans son rapport, a donné un grave avertissement concernant la possibilité d'une renaissance de l'esprit agressif en Allemagne.

Il estime que l'Allemagne est capable de mettre en campagne en deux mois une armée de trois millions d'hommes, alors que les alliés, dans le même espace de temps, et d'après le plan de démobilisation actuel, ne pourraient leur opposer pour le 1er avril qu'une armée de 1 million 800,000 hommes.

Pour rendre la reprise de la guerre impossible, on renforcerait les nouvelles conditions de l'armistice le 17 février. Il a été envisagé que ces conditions pourraient comporter la remise de toute l'artillerie allemande, l'obligation pour l'Allemagne de réduire son armée à 25 divisions disposant de mitrailleuses pour les besoins de la police intérieure de l'empire, et aussi l'occupation par les alliés du bassin de la Ruhr, donc d'Essen.

Après un important débat sur ces propositions, au cours duquel il fut en outre question pour les alliés d'en revenir à leurs premières demandes concernant la remise des transports, idée modifiée à la suite des allégations allemandes disant la chose impossible, le Conseil suprême de la guerre a remis à lundi la suite de la discussion de cet important objet.

La représentation polonaise

Paris, 8 février. — On mande de Varsovie :

« Le général Pilsudski a désigné M. Paderewski comme délégué à la Conférence de la paix. M. Dluski, chef de la délégation extraordinaire du chef d'Etat, a été nommé son remplaçant effectif. Ces deux nominations sont une nouvelle confirmation de l'accord complet qui règne désormais au sein du gouvernement polonais et qui caractérise ses rapports avec ses représentants à Paris.

La conférence de Prinkipo

Les délégués des puissances alliées

Paris, 8 février. — Les grandes puissances ont désigné leurs délégués éventuels à la Conférence de Prinkipo. Ce seraient : pour l'Amérique, le professeur Héron et Mr. W. Allen White; pour l'empire britannique, M. Borden, premier ministre du Canada; pour la France, M. Conty, notre ministre à Copenhague, et le général Rampon; pour l'Italie, le marquis Torretta ancien ambassadeur à Pétrograd.

Les soviets ukraniens et la conférence de Prinkipo

Paris, 8 février. — On mande de source bolcheviste :

« Le gouvernement provisoire des Soviets ouvriers et paysans de l'Ukraine annonce que ses troupes ont pris possession de Kiev. Il fait savoir, par le commissaire du peuple aux affaires étrangères Rakowsky que le gouvernement soviétique ukranien est disposé à accepter l'invitation adressée par les grandes puissances à tous les groupements russes organisés, et à envoyer des délégués à la Conférence projetée; mais il est d'avis que la date du 15 février fixée pour l'ouverture de cette Conférence, est trop proche, et il propose de la faire siéger non à Prinkipo, mais à Paris. »

Appel émouvant des Russes de Stockholm à M. Clemenceau

Stockholm, 9 février. — Une dépêche a été adressée à M. Clemenceau par les nombreux Russes réfugiés dans la capitale suédoise. Dans ce télégramme, les signataires, qui appartiennent à tous les partis politiques, disent combien douloureusement ils ont été déçus par les récentes décisions de la Conférence de la paix. Ils font le tableau des crimes bolchevistes et protestent avec une énergie émouvante « contre toute solution fondée sur un compromis avec le crime ». Ils rappellent la fidélité de la vraie Russie à l'Entente, les énormes sacrifices qu'elle a faits au début de la guerre.

Le moindre contact avec les assassins de la patrie, disent-ils, répugne à la conscience nationale; on ne peut consacrer la domination d'une minorité usurpatrice et criminelle en opposition brutale avec les aspirations et les besoins de la Russie. C'est pourquoi ils élèvent leur voix à côté de la protestation unanime de leurs représentants à Paris.

Déclaration de M. Pichon

Paris, 9 février. — M. Pichon, ministre des affaires étrangères, a reçu ce matin les membres de la presse étrangère. Interrogé sur l'attitude qu'adopteraient les gouvernements alliés en ce qui concerne la Conférence de Prinkipo, M. Pichon a exposé son point de vue personnel.

« Selon moi, a-t-il dit, il n'y a pas lieu d'aller à Prinkipo, car la convocation des alliés prévoyait l'audition de tous les groupements organisés de Russie, en présence des représentants des gouvernements alliés assistant à l'entrevue à titre de témoin.

» Comme tous les partis russes, à l'exception des bolcheviks, refusent d'agréer notre invitation la conférence, selon moi, n'a plus de raison d'être. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas encore délibéré sur la conduite que nous tiendrons. »

Une autre question posée au ministre des affaires étrangères était relative à la création du Conseil supérieur économique annoncé par le Communiqué d'hier soir. M. Pichon a fait connaître que cette création avait été décidée à l'unanimité. Cet organe sera tout à fait important; ses attributions dépasseront celles du conseil supérieur du ravitaillement qui existait déjà. Il est possible qu'il subsiste même après l'armistice pour régler les conditions de la vie économique des alliés.

Enfin, M. Pichon a été questionné sur le renouvellement de l'armistice avec l'Allemagne. Il a montré que **la situation est sérieuse, que l'armée allemande n'est pas négligeable.** Mais il s'est refusé à donner des précisions sur les conditions nouvelles qu'il faut imposer à l'Allemagne, le Conseil supérieur de guerre devant en délibérer définitivement lundi.

La satisfaction de M. Lloyd George

Londres, 9 février. — En arrivant à Londres hier soir, accompagné des autres délégués britanniques à la Conférence de la paix, M. Lloyd George a fait cette déclaration : « Les affaires vont bien de l'autre côté de la Manche. »

Un communiqué officiel britannique

Paris, 8 février. — Le Conseil supérieur de guerre s'est réuni cette après-midi de 3 heures à 5 heures 45, au quai d'Orsay. Il a continué la discussion des termes du renouvellement de l'armistice. La résolution suivante, proposée par le président Wilson, a été approuvée :

1. Dans les circonstances présentes, beaucoup de questions n'ayant pas dans le principe un caractère militaire sont soulevées journellement et avec le temps prennent une importance croissante. Ces questions devraient être traitées à l'avantage des Etats-Unis et des alliés par des représentants civils de ces gouvernements ayant qualité pour traiter les questions de finances, approvisionnement, blocus central, flotte et matières premières.

2. Pour cela il sera constitué à Paris un conseil supérieur économique chargé de traiter les questions pendant la période de l'armistice. Ce conseil pourra absorber ou remplacer à sa convenance tous les autres corps interalliés déjà existants et leur pouvoir.

Le conseil économique ne pourra pas comporter plus de cinq représentants de chaque gouvernement intéressé.

3. Il sera adjoint à la présente commission internationale et permanente d'armistice deux représentants civils pour chaque gouvernement, qui délibéreront avec le haut commandement allié, mais en référeront directement au conseil supérieur économique.

La prochaine réunion aura lieu lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Émeute au Honduras

Un ministre tué

San-Salvador, 9 janvier. — Suivant une dépêche de Tegucigalpa (Honduras), au cours d'une grave émeute qui a éclaté à Tegucigalpa, le ministre de l'intérieur, M. Meuia, a été tué.

Mouvement des Ports

du 16 au 23 janvier

Nantes. — Les vitesses de déchargements restent faibles. Le port est peu garni. Les évacuations ont atteint 45,000 tonnes, dont 41,064 tonnes par chemins de fer. Les expéditions du ravitaillement se sont élevées à 3,502 tonnes seulement.

La Rochelle. — Activité très soutenue. A La Pallice : débarquement, 26,104 tonnes (contre 23,182). La fourniture du matériel roulant, quoique insuffisante, s'est légèrement améliorée. Les évacuations, toutes par fer, ont été de 24,489 tonnes, laissant une augmentation de stock de 12,000 tonnes. Expéditions de charbon, 7,586 tonnes; d'engrais, 751 tonnes; pour le ravitaillement, 2,294 tonnes; rails, 888 tonnes; pétrole et essence, 343 tonnes, matériel de chemins de fer, 1,316 tonnes. Le vieux port a été très actif; il a débarqué 8,409 tonnes.

Rochefort. — Le port a débarqué 14,903 tonnes et réexpédié 11,192 tonnes (contre 10,423), dont 220 tonnes par voie d'eau. La main-d'œuvre continue à augmenter.

Tonnay-Charente. — Il a été débarqué seulement 3,748 tonnes de charbon (contre 6,269 tonnes). On a expédié 3,647 tonnes (contre 3,556), dont 3,474 par fer et 173 tonnes par eau.

Bordeaux. — Trafic général toujours actif. Expédié par le ravitaillement civil 8,962 tonnes, et pour la Suisse, 597 tonnes de céréales et de farines; charbon traction, 3,460 tonnes; phosphates, 537 tonnes; charbon pour l'Italie, 4,669 tonnes. Le total des expéditions reste très faible : 43,509 tonnes (contre 64,226).

Bayonne. — Trafic toujours peu actif par suite de l'état de la mer. Evacuations toujours faibles : 4,037 tonnes (contre 3,622), dont 108 par eau (contre 202).

Les agents du service pénitentiaire

Dans leur dernière assemblée générale, les agents du service de surveillance de l'administration pénitentiaire ont invité leur conseil d'administration à faire auprès de l'administration supérieure et du ministre de la justice des démarches en vue de faire aboutir les revendications suivantes :

Relèvement des traitements (traitement minimum, 3,600 fr.); révision de la loi de 1853 sur les pensions civiles; congé annuel de vingt jours, repos hebdomadaire, journée de huit heures; tableau d'avancement en conformité des autres administrations; rétablissement du conseil de discipline; bénéfice de la loi de 1884 sur le droit syndical.

Le GOLIATH

a porté quatorze passagers de Paris à Londres en trois heures

Paris, 8 février. — Une première fois, le raid de l'avion français « Goliath » Paris-Londres avait été remis, par défaut d'entente, entre les gouvernements anglais et français, puis le mauvais temps l'avait arrêté. Enfin, profitant de la visibilité parfaite, le « Goliath » a quitté, à 11 h. 15, le terrain d'aviation de Toussus-le-Noble, près de Versailles, pour Londres, emportant le pilote Bessotreau, un mécanicien et douze passagers. Conformément aux conventions, la mission, commandée par le capitaine Mœlin, est exclusivement militaire. En plus des passagers, le « Goliath » emporte 10 kilos de bagages par personne.

Londres, 9 février. — Le « Goliath » a atterri à l'aérodrome de Kenley, au sommet des collines de Surrey, à quelques kilomètres au sud de Camrydon (10 kilomètres de Londres). Les quatorze passagers ont été salués avec enthousiasme par les officiers anglais de l'aéronautique, qui les ont accueillis avec la plus large hospitalité.

Les passagers, au moment où ils passaient la Manche sous un soleil radieux, à une hauteur de 1,200 mètres, ont fait un excellent déjeuner composé de jambon, viande froide et sandwiches, arrosé de champagne.

Malgré la violence du vent debout du nord, on estimait que le voyage serait effectué en quatre heures, mais ces prévisions furent dépassées puisque le « Goliath » fit le trajet en trois heures.

Le « Goliath » est un bi-moteur de 24 mètres d'envergure. Il est muni de deux moteurs de 270 HP. Sa vitesse est de 150 kilomètres à l'heure. Il peut porter facilement une charge de 2,500 kilos. Il atterrit à moins de 60 à l'heure. Son « plafond » est de 5,000 mètres. Les passagers sont confortablement installés dans le fuselage qui est complètement fermé. Le fuselage est chauffé, ce qui permet aux passagers de voyager commodément par les plus grands froids. Le pilote, surélevé par rapport aux passagers, voit parfaitement devant lui et latéralement. Il a ainsi toutes les aises désirables pour effectuer ses atterrissages avec sécurité.

REVUE DE LA PRESSE

L'HEURE EST VENUE DE PARLER FERME A L'ALLEMAGNE

Le conseil de guerre interallié a continué l'examen des conditions nouvelles à exiger de l'Allemagne lors du renouvellement de l'armistice, et cette deuxième séance n'a pas suffi à épuiser le débat. Nul ne saurait reprocher aux représentants des alliés un excès de réflexion et de précautions. Car nous sommes à un **tournant particulièrement critique,** ainsi que l'écrit M. Raymond Recouly (**Figaro**) :

« Il s'agit de savoir si nous serons frustrés ou non des résultats matériels et moraux de notre victoire, si les efforts et les sacrifices accomplis durant quatre années par notre pays auront été accomplis en vain.

» Si l'Allemagne nous résiste ouvertement aujourd'hui, alors que nous avons encore les moyens de réduire promptement et aisément cette résistance à quoi ne devrions-nous pas nous attendre de sa part le jour où ces moyens nous feraient défaut ? Puisqu'elle refuse déjà de s'acquitter de ses obligations, comment pourrions-nous l'y contraindre si nous n'exigeons pas dès maintenant des gages et des garanties plus solides ? Ces gages et ces garanties s'imposent. Que les gouvernements alliés y prennent garde. Beaucoup de fautes, de graves négligences ont été commises par eux depuis trois mois. Il est encore temps de les réparer. Mais il est juste temps. »

« Aujourd'hui, dit Saint-Brice (**Journal**), une dernière occasion s'offre de faire comprendre aux Allemands qu'ils ont des comptes à rendre à la justice internationale et un bilan de défaite à payer. Pour cela, il faut parler ferme et montrer que nous ne reculerons devant aucun moyen pour obtenir satisfaction. Est-ce dans cette voie que l'on s'engage ? La séance du comité de guerre d'hier a donné lieu à deux communiqués dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils sont singulièrement différents. La nouvelle orientation paraît offrir des occasions de discussions que les Allemands ne sont pas gens à négliger.

MAUVAISE BESOGNE

L'Homme Libre estime que le vote de l'amendement Fernand David, disant que la loi sur la spéculation ne s'applique pas aux paysans producteurs, fut une dangereuse manœuvre, puisqu'il tendait à dresser une partie de la nation contre l'autre. Manœuvre qui, au bout du compte, n'a pas eu le résultat qu'on lui souhaitait : la Chambre, en votant à l'unanimité l'application de la loi à tous les spéculateurs, a neutralisé radicalement l'effet de l'amendement :

« Qu'en reste-t-il alors ? La mauvaise impression causée dans le pays par ce que tout le monde a reconnu n'être qu'une assez pitoyable surenchère électorale. »

LA CAPITULATION DE BERNE

Nos meneurs socialistes de l'ancienne majorité : les Renaudel, les Albert Thomas, viennent de capituler à Berne. Tel est le fait, dit M. André Beaunier (**Echo de Paris**) :

« Les socialistes du kaiser les ont mis dans leur poche. Les responsabilités de la guerre ? Effacé tout cela, et l'on s'embrasse. Au fait, la guerre, s'en souvient-on ? Oui, tout juste assez pour flétrir le capitalisme : le capitalisme des pays alliés. De sorte que les meneurs socialistes de chez nous ont imputé ou laissé imputer à des Français les responsabilités allemandes. Cette ignominie est le sacrifice que nos compatriotes, si l'on peut s'exprimer ainsi, ont eu l'obligeance de consentir à l'internationale. Faut-il s'en étonner ? Mais non; pas du tout ! L'infâme comédie de Berne, on l'avait prévue. Il n'était pas difficile de la prévoir. Ce que l'on voit à Berne dès avant la signature de la paix, on l'aurait vu tout de même à Stockholm, dès avant la fin des hostilités. On le verra pareillement à chaque fois que se réunira l'internationale. Pourquoi ? Mais pour la simple et très évidente raison que l'internationale est une organisation boche, une machine boche, et qui, depuis sa fondation boche, marche sous l'impulsion de l'Allemagne. On ne devait pas en douter avant l'expérience de Berne et après tant d'autres expériences. Désormais plus de jobards ! Ce qui reste, ce sont les farceurs et complices d'un coup allemand. »

Un lycée Clemenceau à Nantes

Paris, 9 février. — Le « Journal officiel » publie ce matin un arrêté portant que le lycée de Nantes prendra le nom de lycée Clemenceau.

La transpiration remède contre la grippe

Stockholm, 9 février. — Le docteur Bjœrnson publie une déclaration relative à un nouveau procédé pour guérison de la grippe espagnole. Le mode de traitement consiste à exposer le dos des malades à un puissant appareil développant de la chaleur et de la lumière électrique et provoquant une intense transpiration. Les malades soumis à ce traitement ont tous été guéris au bout de deux à cinq jours.

La rééducation des mutilés

Paris, 8 février. — Avec ses collègues MM. Queuille et Verlot, M. Pierre Rameil, député des Pyrénées-Orientales, a saisi la Chambre d'une proposition de résolution invitant le gouvernement à assurer dans le plus bref délai possible la création d'un enseignement autonome, théorique et pratique, de l'appareillage et de la rééducation des mutilés dans les Facultés de médecine.

CONTRE LA VIE CHÈRE

D'abondantes denrées vont être jetées sur le marché

Paris, 9 février. — « Jeter sur le marché en grande quantité, à des prix très bas, les denrées indispensables à l'alimentation pour enrayer la vie chère, tel est le programme du gouvernement, » a déclaré M. Vilgrain, sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement, aux délégués du Conseil municipal de Paris. Il n'y a pour l'accapareur qu'une pénalité sérieuse : l'impossibilité de vendre. C'est cette pénalité-là que veut lui imposer M. Vilgrain en fournissant aux boucheries municipales, aux épiceries contrôlées les denrées de première nécessité à bon marché. On établira là où on ne trouvera pas de boutiques des baraques pour la vente de ces produits.

M. Vilgrain espère pouvoir faire vendre avant la fin du mois. Il a assuré les délégués du Conseil que les stocks en vue permettaient d'affirmer que Paris ne manquerait pas d'aliments de première nécessité à des prix très bas.

Le riz avarié à 400 fr. les 100 kilos

Paris, 9 février. — M. Deis, juge d'instruction, a entendu M. Guéricault, ingénieur, directeur d'un des vingt-quatre groupes qui constituent la Coopérative chargée d'alimenter 200,000 ouvriers du nord-est de la France. Le témoin avait à expliquer comment 3,500 kilos de riz destinés à la Coopérative avaient échoué chez M. Pupin et avaient pu monter de 175 fr. les 100 kilos à 400 fr. L'ingénieur a répondu :

« J'avais reçu une grande quantité de riz. J'en ai distrait dix tonnes plus ou moins avariées, que j'ai vendues au profit de la Coopérative. Au fond, je n'ai fait que rembourser des frais de camionnage et divers. »

Le juge a inculpé un septième intermédiaire, M'le C...

On traque les spéculateurs

Paris, 8 février. — Les inspecteurs du service des fraudes ont arrêté ce matin, aux halles centrales, pavillon numéro 3, un marchand de viandes en gros et demi-gros qui vendait le veau 800 et 850 fr. les cent kilos, au lieu de 580 fr., qui est le prix de la taxe. Pour s'assurer de la marchandise, au lieu d'acheter aux abattoirs, il avait fait des suroffres aux expéditeurs des centres d'élevage. Sa comptabilité et sa correspondance ont été saisies. Il a été envoyé au dépôt.

Toulouse, 8 février. — Pour avoir vendu 320 fr. du riz acheté 250 fr. la balle, M. Raoul-Gustave Castelnaud est condamné à 500 fr. d'amende par le tribunal correctionnel. M. Jules Cortadellas, marchand d'œufs en gros à Toulouse, qui a fait d'importantes expéditions à Montpellier et à Marseille à des prix dépassant les limites fixées par les arrêtés, a été condamné à 2,000 fr. d'amende par le même tribunal.

Le prix des tissus

Paris, 9 février. — On a pu croire que le prix des tissus allait pouvoir diminuer au moment des achats de printemps. A l'Association du commerce et de l'industrie des tissus, on n'a pas confirmé cet espoir. « N'attendez pas une baisse immédiate sur tous les tissus et particulièrement sur la laine. Cette baisse ne pourra avoir lieu que sur les cotons écrus, que pendant la guerre l'intendance militaire employait en très grande quantité; mais pour le reste, c'est, là comme ailleurs, une question de transport, et il faudrait pour provoquer la baisse que l'Angleterre puisse nous approvisionner en plus grande quantité. »

La seule chose à espérer, c'est le maintien des prix actuels sans hausse nouvelle.

Les projets de M. Vilgrain pour combattre la vie chère

Paris, 8 février. — M. Vilgrain, sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement, a reçu cette après-midi, M. Autrand, préfet de la Seine; Raux, préfet de police; Peuch, président du Conseil général; divers conseillers municipaux. Il leur a exposé les mesures qu'il compte prendre pour abaisser le prix de la vie, principalement à Paris.

Les Allemands EN RETRAITE devant les Polonais

Londres, 8 février. — Un violent combat a eu lieu à la frontière de Posnanie-Silés

DÉPÊCHES
de la Nuit dernière

La Conférence de la paix

La Société des nations

Paris, 8 février (officiel). — La cinquième séance de la commission de la Société des nations s'est tenue hier soir à huit heures et demie. La commission a continué la discussion des articles du projet.

Un accord appréciable a été réalisé par la commission sur les principaux points en discussion. La commission a été d'avis cependant que certaines clauses du projet devraient être soumises à une sous-commission pour leur mise au point.

L'accident de Nanteuil

C'est un attentat allemand

Paris, 8 février. — La Compagnie des chemins de fer de l'Est communique la note suivante :

« Il a été trouvé dans les débris de la voiture allemande brûlée le 5 février à l'entrée du souterrain de Nanteuil un appareil d'horlogerie en partie abîmé par une explosion et qui devait être contenu dans un colis placé sous la banquette. Cette découverte paraît donner l'explication de l'accident. »

Paris, 9 février. — Après les investigations des ingénieurs de la Compagnie de l'Est chargés de déterminer les causes de l'étrange accident du tunnel de Nanteuil, l'attentat criminel ne fait plus de doute. L'appareil d'horlogerie découvert actionnait certainement un engin incendiaire et dégageant des gaz asphyxiants. A-t-il été placé sous une banquette par les Boches avant la remise du wagon à la commission d'armistice. C'est peu probable, attendu qu'au moment de la réception toutes les voitures sont minutieusement vérifiées. L'engin a-t-il été placé après la mise en service du wagon? Mais alors, par qui? Cette dernière hypothèse ne détruirait d'ailleurs pas la possibilité d'un crime allemand.

Le docteur Gravroy, médecin légiste, a pratiqué à Méry-sur-Marne, en présence des membres du parquet de Meaux, l'autopsie des crops de trois des victimes, mais comme ces corps sont ceux des voyageurs tués par le train de permissionnaires, il n'est pas étonnant que l'autopsie n'ait pas révélé la nature du gaz qui a asphyxié les autres victimes.

L'autopsie des cadavres des personnes mortes à l'ambulance de Château-Thierry va être incessamment pratiquée. Dans la journée, un nouveau décès s'est produit. C'est celui de Mme Berthier, trente-sept ans, demeurant à Nancy. Cette personne qui, à son arrivée à l'ambulance de Château-Thierry, ne portait que des contusions, semble bien avoir succombé à la suite d'une intoxication.

En attendant le résultat des expertises médicales, les magistrats cherchent à établir, par les témoignages des autres victimes, quels furent les symptômes exacts ressentis par les intoxiqués.

Le rétablissement du train Paris-Vienne

Bâle, 8 février. — Un accord est intervenu entre le gouvernement de l'Autriche allemande et les représentants de la France, accord prévoyant le rétablissement des trains express de Paris à Vienne et Bucarest.

BORDEAUX

1

Il y a un an

10 FEVRIER 1918

M. Averesco est nommé premier ministre de Roumanie.

Le comité international de la Croix-Rouge proteste contre l'emploi, par les belligérants, de gaz vénéneux.

A la conférence de Brest-Litovsk, le président de la délégation du gouvernement maximaliste déclare que celui-ci s'abstient de signer un traité de paix formel, mais qu'il considère comme terminé l'état de guerre avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Turquie et la Bulgarie. En conséquence, il a donné l'ordre de démobiliser les armées russes et ouvre ainsi toutes grandes les portes du pays aux conquérants teutons.

Visite aux installations américaines de la rive droite

Nous recevons communication de la relation d'une intéressante visite que, sur l'invitation du brigadier général R. D. Walsh, commandant la Base américaine, les membres de l'état-major du général commandant la 18e région, les représentants du préfet de la Gironde et les chefs de ses services, le maire, le Conseil municipal et les membres de la Chambre de commerce ont faite samedi à diverses installations américaines des environs de Bordeaux.

Le remorqueur « Slocum », des Etats-Unis, prit les excursionnistes en face de la place Richelieu, et à neuf heures et demie partit pour les docks américains de Bassens. Les invités furent reçus par le commandant Quinn, l'officier ayant la charge des docks. Après avoir vu le déchargement des bateaux et le transfert des marchandises dans les dépôts, les invités du général Walsh se dirigèrent vers le « camp d'embarcation », où sont logées les troupes attendant l'embarquement pour l'Amérique. La musique joua tandis que l'on procédait à la visite des locaux et qu'était offert par la Croix-Rouge américaine un lunch comprenant divers mets et conserves, ainsi que des cigares, distribués aux troupes par cette Association.

Un train spécial, consistant en une locomotive et deux voitures, transporta ensuite les invités des docks au magasin frigorifique, où une méticuleuse inspection fut faite. La nouvelle méthode de traiter le bœuf d'Amérique, mis en boîte sans les os, intéressa particulièrement les personnes présentes. Plusieurs d'entre elles furent étonnées de voir cet énorme magasin si près de Bordeaux. Le bâtiment a une capacité permettant de frigorifier 6,000 tonnes de bœuf.

Du magasin frigorifique, le train spécial transporta toute la société — sur une voie construite par le génie américain entre les docks et Saint-Sulpice, parallèlement au chemin de fer Paris-Orléans, — au grand dépôt d'emmagasinage de Saint-Sulpice, où elle fut reçue par le commandant du camp, le colonel E. J. Mac-Mahon. Une voiture d'observation fut placée en avant du train, et une excursion fut organisée à travers cet ensemble, qui contient 108 dépôts. Tous renferment d'innombrables fournitures pour l'armée, et cependant de vastes espaces sont encore libres.

Après avoir vu Saint-Sulpice, les invités furent priés à déjeuner au mess des officiers. Pendant le repas, un orchestre composé de musiciens américains de couleur, joua divers morceaux. La société retourna de Saint-Sulpice par le train spécial aux docks, d'où le remorqueur « Slocum » déploya son appareil de feu de combat, expulsant une grande vapeur d'eau sur son pont.

Accompagnaient le général Walsh : MM. les lieutenants-colonels Sterett et Collis et le major Walsh, de l'armée américaine. Ce dernier officier est le fils du général.

Conférence à l'Athénée

L'entrée des troupes françaises en Alsace et en Lorraine

Sous les auspices de l'Association amicale des anciennes élèves du lycée de jeunes filles de Bordeaux, M. le capitaine de Bernadotte, du 175e régiment d'infanterie, a fait samedi soir, à l'Athénée, une conférence des plus intéressantes sur « l'Entrée des troupes françaises en Alsace et en Lorraine ».

Après avoir, en termes très heureux, évoqué les jours angoissants qui précédèrent la déclaration de guerre et rappelé les raisons qui contraignirent la France à prendre les armes, M. le général commandant les 3e et 4e subdivisions de Bordeaux, qui présidait cette réunion, présente le conférencier, deux fois blessé sur le champ de bataille, titulaire de la Légion d'honneur et de la croix de guerre.

Le capitaine de Bernadotte prit alors la parole.

Il exposa d'abord, avec une grande netteté, les liens historiques qui unissent l'Alsace-Lorraine à la France, liens si solides que, jamais, malgré quarante-quatre ans d'occupation et une propagande inlassable, ces deux provinces n'ont pu s'assimiler à l'empire germanique.

Bien qu'on n'ignorait pas dans notre pays la fidélité de cet attachement, l'enthousiasme des manifestations qui accueillirent l'arrivée de nos troupes dépassa toutes les prévisions.

Et l'orateur, qui fut témoin de cet enthousiasme, décrit alors avec un accent chaleureux qui impressionne vivement son nombreux auditoire, l'aspect inoubliable des villes et des villages, délivrés enfin d'une si longue oppression : les drapeaux et les fleurs ornant toutes les fenêtres — les inscriptions en langue française réapparaissant à toutes les boutiques — les jeunes filles, vêtues de leur coquet costume national, sautant au cou de nos soldats; les vieux enfin, ceux qui ont vu 1870, contemplant, les larmes aux yeux, le défilé de nos glorieuses armées.

Ces scènes, et tant d'autres, prouvent de la façon la plus vivante la véracité de la parole prononcée par M. Raymond Poincaré : « Le plébiscite est fait. »

Des projections illustrèrent la parole de M. le capitaine de Bernadotte et vinrent confirmer — s'il en était besoin — l'exactitude de ces descriptions.

Foire de mars 1919

Le maire de Bordeaux, chevalier de la Légion d'honneur, a l'honneur de faire connaître aux intéressés que la distribution des places pour la foire de mars 1919 aura lieu :

Pour les lignes 6, 8, 10, 12, 14, 16 et 18, côté nord (allées de Chartres), affectées à la vente de meubles, outils, machines agricoles, voitures, ferrailleurs, le mardi 11 février courant, à neuf heures trente du matin.

Pour les lignes 9, 11, 13, 15 et 17, côté sud (allées d'Orléans), le même jour, à trois heures du soir.

Les titulaires de ces places qui ne pourraient assister à la distribution devront s'y faire représenter; faute de quoi, la place sera attribuée à la personne qui, la première, en fera la demande.

Fabrication et vente de pain

Boulangers désignés pour la fabrication et la vente des pains dits de « régime » du 10 au 23 février courant inclus :

MM. Scheffter, rue Lagrange, 89; Bidon, cours Balguerie, 2; Faillie, rue Ducau, 35; Tastet, rue Notre-Dame, 71; Dastarac, rue Fondaudège, 9; Albenque, rue Porte-Dijeaux, 103; Ribas, rue Fondaudège, 97; Lalanne, rue de Caudéran, 8; Hou, rue du Cerf-Volant, 3; Roche, rue des Trois-Conils, 37; Abadie, rue Saint-Sernin, 29; Gendreau, rue d'Arès, 128; Barret, rue du Hâ, 18; Garguet, rue des Ayres, 10; Lacourège, place Maucaillou, 6; Chauvlat, rue Tombe-l'Oly, 28; Castaing, rue d'Ornano, 254; Giral, cours Champion, 13; Damourette, cours de Bayonne, 160; Meynard, rue Billaudel, 12; Perron, rue de Bègles, 172; Mivielle, rue Francin, 54; Jambon, avenue Thiers, 6; Sancerin, rue Emile-Lamothe, 24; Labeyrie, rue Flornoy, 21; Seguet, rue Achard, 207; Pereuilh, rue Delbos, 107.

Seuls, les pains dits de « régime » (pain complet, pain sans sel et pain de gluten) pourront, comme par le passé, être fabriqués et mis en vente sur production de certificats médicaux, aux conditions actuelles de poids et de forme par un certain nombre de boulangers désignés d'avance et à tour de rôle par les municipalités

Bureau de placement maritime

La commission administrative du bureau paritaire de placement maritime de Bordeaux, dont nous avons entretenu nos lecteurs, est composé ainsi qu'il suit pour l'année 1919 :

M. Paul Maurel, vice-président de la Chambre de commerce de Bordeaux.

Représentants des armateurs : membres titulaires, MM. Maurel, armateur de la Maison Maurel et Prom, de Vial, agent général de la Compagnie Générale Transatlantique; Tournier, directeur de la Compagnie des Affréteurs réunis à Bordeaux; Privat, capitaine d'armement des Compagnies Sud-Atlantique et Chargeurs Réunis. — Membres suppléants, MM. Barbe, capitaine d'armement de la Compagnie Générale Transatlantique; de Kersabiec, directeur de la maison Worms.

Représentants des gens de mer : membres titulaires, MM. Durand, secrétaire général du Syndicat des marins du commerce à Bordeaux; Lavin, secrétaire adjoint du Syndicat des marins du commerce à Bordeaux; Delavallade, agent du service général; Guiraud, agent du service général. — Membres suppléants : MM. Ducamin, chauffeur; Jaugout, matelot.

Grave collision

Un Chauffeur tué

Dimanche, vers midi, une automobile est entrée en collision quai de Queyries, devant l'usine Carde, avec une charrette. Un des brancards atteignit si violemment le chauffeur qu'il fut tué sur le coup.

Au moment où nous mettons sous presse, nous ignorons encore l'identité de la victime.

Indélicatesse d'un boucher

DEUX ARRESTATIONS

Une importante affaire d'escroquerie vient d'être découverte dans notre ville, et elle a amené l'arrestation d'un boucher de la place, et celle d'un cuisinier de l'Y. M. C. A. Voici les faits, tels du moins qu'ils ressortent des constatations actuelles :

Pendant le mois de décembre 1918, l'administration de l'Y. M. C. A. avait acheté pour environ 60,000 fr. de viande de bœuf, mouton, etc. Durant le mois de janvier 1919, la dépense pour la même fourniture dépassait 100,000 fr. Les directeurs de la Société américaine s'émurent de cette augmentation étrange, attendu qu'ils n'avaient pas eu plus de clients en janvier qu'en décembre et que, d'autre part, le prix de la viande n'avait pas été élevé.

Le policier américain Anastasiade fut chargé d'exercer une surveillance. Il s'acquitta de sa mission avec le concours de la Sûreté bordelaise, concours qui avait, du reste, été demandé par l'autorité américaine. L'inspecteur Barsacq et ses agents, Normand et Duvignacq, tels étaient les policiers qui furent mis en rapport avec Anastasiade afin de découvrir le ou les fricoteurs. On acquit bientôt la certitude qu'il y en avait deux : le chef cuisinier de l'Y. M. C. A., Joseph A..., âgé de quarante-neuf ans, et le boucher qui fournissait la viande à cette administration. Il fallait les prendre sur le fait. On y parvint en opérant de la manière suivante :

Barsacq s'entendit avec le chauffeur qui, chaque matin, se rendait au marché des Capucins avec sa voiture, en compagnie du cuisinier, Joseph A..., pour y prendre livraison de la viande. Il fut convenu que lorsque celle-ci serait déposée sur le véhicule, le chauffeur ne pourrait mettre l'auto en marche tout de suite par suite d'un dégonflement de pneu. Tout se passa jeudi dernier comme il avait été prévu. Le cuisinier fut très embêté quand il vit son auto en panne.

Très pressé, il monta dans un tramway après avoir dit au chauffeur de lui apporter le plus tôt possible la marchandise.

Le chauffeur gonfla le pneu, mais au lieu de prendre la direction de la cuisine de l'Y. M. C. A., il se rendit avec Anastasiade, Barsacq et les agents dans un local où l'on pesa la viande. On sut ainsi qu'il y en avait environ cent kilos de moins que la quantité portée sur la facture du boucher livreur.

Le commerçant fut appréhendé ainsi que le cuisinier, et ils furent conduits devant M. Farfals, chef de la Sûreté. Après interrogatoire, tous deux ont été écroués au dépôt, sous l'inculpation d'escroquerie. Le boucher sera poursuivi, en outre, pour tromperie sur la qualité de la marchandise vendue. Effectivement, au lieu de donner du bœuf, il écoulait fréquemment de la... vache !

Le cuisinier pour prix de son silence, recevait mensuellement du boucher une somme de 2,000 francs; il touchait de l'Y.M.C.A. 600 francs par mois; de plus, il était nourri. On le voit, la place était des plus lucratives.

Le boucher, de son côté, aurait réalisé de gros bénéfices — on parle de 100,000 francs — en ne donnant pas le poids de la viande demandée, et qu'il faisait naturellement payer comme s'il l'avait entièrement livrée.

Par suite, pour assurer l'alimentation normale de l'Y.M.C.A., le cuisinier était obligé d'augmenter l'importance des commandes, et c'est ainsi qu'il y eut une différence si sensible dans le montant des achats de décembre 1918 et de janvier 1919.

Le Boche du « Martinique »

SON ODYSSÉE

Dans notre précédent numéro, au sujet de l'arrivée du « Martinique », courrier du Maroc, nous avons dit qu'un Allemand qui se trouvait à bord de ce navire avait été remis aux autorités militaires.

Nous avons pu recueillir durant la journée de samedi quelques renseignements relatifs aux circonstances assez curieuses dans lesquelles le Boche fut fait prisonnier.

Il se nomme Richard Listritz, né à Neusalz-sur-l'Oder, et est âgé de 35 ans.

Il partit de Kiel le 6 août 1914 comme matelot sur le croiseur auxiliaire « Kaiser-Wilhelm-der-Grosse ». Le 26 août, en vue de Rio-de-Oro, ce bâtiment se trouva aux prises avec le croiseur anglais « High-Fligher »; le croiseur allemand, touché sombra. Listritz put, avec soixante hommes du bord, gagner en chaloupe Rio-de-Oro (colonie espagnole en Afrique). Le gouvernement espagnol interna les rescapés pendant deux jours, puis les fit embarquer à destination de Las Palmas.

Ces temps derniers, Listritz adressa au gouvernement espagnol une demande de changement de résidence. Le 18 janvier 1919, Listritz, muni de passeports en règle, était embarqué sur le vapeur espagnol « Reine Victoria », à destination d'un port proche de Pampelune, où il devait séjourner désormais.

Quatre jours plus tard, le navire était rencontré par le destroyer français « Régulus ». Pendant la visite à bord de ce bateau, les autorités navales françaises s'étant aperçues de la situation du Boche, s'en emparèrent et le conduisirent à Casablanca.

C'est dans ce port que Listritz fut embarqué sur le « Martinique », qui l'amena à Bordeaux, ainsi qu'on nous l'avons relaté.

Listritz est marié et père d'un enfant qui naquit deux jours avant son départ de Kiel, soit le 4 août 1914. Sa femme et son bébé devaient, paraît-il, se rendre prochainement en Espagne, et c'est dans l'espoir de se rencontrer avec sa famille dans la péninsule Ibérique qu'il avait demandé d'être ramené à l'intérieur.

Drame mystérieux

Un soldat frappe une femme d'un coup de couteau ; il se noie dans la Garonne

Un drame, sur les causes duquel plane un certain mystère, s'est déroulé samedi, vers deux heures et demie de l'après-midi, sur le pont de pierre, côté de La Bastide.

Mme Marie Beaume, âgée de trente-huit ans, ménagère, domiciliée rue Nuyens, 25, était sortie de chez elle, un peu après deux heures, pour venir faire des emplettes dans un magasin de la rive gauche. Arrivée sur le pont, elle s'arrêta un instant pour regarder le panorama de la rade. Il faut dire que Mme Beaume n'habite même ville que depuis peu de temps. Précédemment, elle habitait Paris.

Or ce jour, la ménagère avait fait halte pour admirer le port quand un individu lui planta un couteau dans le dos. Elle s'affaissa sur le trottoir en poussant un cri de douleur. Au même moment, elle vit son agresseur se précipiter par dessus le parapet.

L'AGRESSEUR AVAIT UNE PIERRE ATTACHEE A SON COU

Un charretier qui passait à proximité, se porta au secours de Mme Beaume, sortit le couteau encore fixé dans les chairs, puis accompagna la victime à la pharmacie Durozier, avenue Thiers.

Mme Beaume reçut les soins que nécessitait son état. Par bonheur, la blessure était légère. La pointe d'acier n'avait atteint aucun organe essentiel. En quittant la pharmacie, la ménagère put, soutenue par des voisins, regagner son domicile.

M. Barrère, commissaire de police du douzième arrondissement, mis au courant, se transporta auprès de Mme Beaume, dont la déclaration peut se résumer ainsi :

L'homme qui m'a frappée est un militaire. Il avait un costume bleu horizon. J'ai eu le temps de voir son visage. Je ne le connaissais pas. Il ne m'a pas adressé la parole.

» J'ai remarqué ce détail : il avait une pierre assez grosse attachée à son cou. Je ne sais quels motifs l'ont poussé à attenter à mon existence. »

Ayant entendu la ménagère, M. Barrère se rendit sur le pont afin d'interroger les personnes qui auraient pu assister de loin ou de près à l'agression. Le magistrat n'a pu rencontrer aucun témoin utile. Seul, le charretier qui secourut le premier Mme Beaume pourra peut-être fournir quelques éclaircissements. Nous disons peut-être, car le coup fut perpétré si brusquement et si rapidement, qu'il est possible que le charretier n'ait pas vu le geste de l'agresseur.

La précaution qu'avait prise celui-ci de fixer une pierre à son cou démontre qu'il avait bien l'intention de se noyer. Mais pourquoi a-t-il frappé Mme Beaume — qui ne le connaissait pas? Ce militaire ne jouissait-il pas de la plénitude de ses facultés mentales. Il y a lieu de le supposer. Du reste, l'action de la justice est éteinte, le meurtrier s'étant suicidé.

Ajoutons que le couteau ensanglanté a été saisi. Il est à cran d'arrêt.

PETITE CHRONIQUE

LETTRES CHARGEES PERDUES. — Perdu par militaire cycliste deux lettres chargées dans le trajet de la grande poste à Saint-Projet. Prière rapporter bureau du journal. Récompense.

COUR D'APPEL (4e CHAMBRE)

Présidence de M. DAVID, président

Un Condamné s'évade pendant la suspension d'audience

On a réussi à le rattraper

Le 10 janvier dernier, le tribunal correctionnel de Bordeaux avait eu à juger le zingueur espagnol Antonio Mur y Saludas et le garçon de café André Arjac, vingt-quatre ans, inculpés de vol. On leur reprochait de s'être introduits dans l'appartement de Mme Bordessoules, 80, rue de Tauzia, et d'y avoir dérobé une somme de 600 francs, plus des bijoux valant ensemble un millier de francs.

Les juges correctionnels avaient condamné Mur à **quinze mois d'emprisonnement et à cinq ans d'interdiction de séjour**; Arjac à **dix mois d'emprisonnement et à cinq ans d'interdiction de séjour.**

L'affaire revenait samedi devant la 4e chambre de la cour sur appel des deux condamnés.

Les débats terminés, la cour s'était retirée dans la chambre de ses délibérations. Mur et Arjac restaient, pendant la suspension d'audience, au banc des inculpés sous la seule surveillance du sous-brigadier de police Suchet. Quand le gouvernement se décidera-t-il à libérer ou à nommer un nombre assez grand de gendarmes, pour que le service du Palais puisse être, comme avant la guerre, complètement assuré par eux et que nos gardiens de la paix ou gardes municipaux soient enfin rendus au service de la police municipale?

Des deux appelants, Mur se trouvait à l'extrémité du banc, le plus rapproché de la porte par laquelle les détenus sont amenés du fort du Hâ à l'audience. Profitant d'une seconde où le sous-brigadier Suchet cessait de fixer les yeux sur lui, il sauta à bas de son banc, ouvrit la porte, la referma brusquement au nez de l'agent et s'enfuit. Il descendit en courant l'escalier qui conduit à la cour regardant le cours d'Albret et détala dans la direction de la rue Tastet.

Le sous-brigadier Suchet s'était élancé à sa poursuite en criant : « Arrêtez-le ! » Mais Mur prenait une avance de plus en plus grande, aucun passant n'essayant de l'entraver dans sa fuite. Pourtant le conducteur d'une automobile le dépassa avec sa voiture cherchant le moment et le point propices pour lui barrer la route et criant, lui aussi : « Au voleur ! Arrêtez-le !! »

A ces appels, un militaire nommé Vidolin, appartenant à la 14e compagnie du 144e de ligne, se jeta sur le fuyard lorsque celui-ci arriva à sa hauteur, rue Servandoni. Il dût engager une lutte difficile avec l'évadé, que le sous-brigadier Suchet vint bientôt l'aider à réduire à l'impuissance.

Antonio Mur y Saludas fut hissé dans la voiture de l'automobiliste et ramené au Palais-de-Justice.

Pendant que ces événements se déroulaient, le second appelant, Arjac, était resté sur le banc des inculpés, gardé à vue par M. Fauconnier, garde du Palais, accouru des pas-perdus au bruit que Mur avait fait en prenant la fuite.

La cour, en reprenant l'audience, a rendu son arrêt qui confirme purement et simplement la décision des premiers juges. Mur et Arjac restent donc condamnés respectivement à **quinze mois et à dix mois d'emprisonnement**, plus chacun à **cinq ans d'interdiction de séjour.**

Un acquittement

Un mécanicien, nommé Auguste Pochard, avait été condamné par le tribunal correctionnel de Bordeaux à deux mois d'emprisonnement. On l'inculpait d'avoir recelé une petite quantité d'avoine.

Auguste Pochard, qui n'avait cessé de protester de son innocence, appelait de ce jugement correctionnel. La 4e chambre de la cour, infirmant la décision des premiers juges, a prononcé l'acquittement d'Auguste Pochard.

Recherche de disparus

Les personnes ou les prisonniers rapatriés qui pourraient fournir des renseignements sur les disparus ci-après désignés sont priés de vouloir bien en aviser les familles :

Louis Fourgeaud, 177e d'infanterie, prisonnier au camp Eichtadt (Bavière). Sa famille est sans nouvelles de lui. Aviser M. Fourgeaud, à Coldebourg-d'Exideuil (Charente).

Henri-Pierre Palais, soldat au 153e d'infanterie, 7e compagnie, disparu le 17 juin 1915, à Neuville-Saint-Waast. Aviser Mme Palais, à La Glacière-Mérignac (Gironde).

Joseph Aymard, soldat coiffeur à la 8e compagnie du 56e d'infanterie, tombé aux environs d'Ypres (Belgique), vers le 5 novembre 1914. Aviser Mme veuve Aymard, chemin de Pessac, 94, Bordeaux.

Paul Laboil, 3e régiment colonial, 3e compagnie, matricule 9923, disparu à Ville-sur-Tourbe, le 15 septembre 1914. Aviser M. Laboil père, à Barsac (Gironde).

Maurice Dartial, soldat au 57e de ligne, 5e compagnie, disparu le 5 mai 1917, à Vauclaire. Aviser famille Dartial, au Taillan.

Gaston Monier, caporal-fourrier au 50e d'infanterie, à Périgueux, 9e compagnie, 3e bataillon, matricule 1669, disparu le 24 août 1914 à Blagny (Ardennes). Aviser famille Monier, 54, rue d'Angoulême, Périgueux.

Etienne-Paul Renaud, sergent au 13e d'infanterie, 10e compagnie, matricule 4127, disparu le 25 janvier 1915 à la Vallée Foulon (Aisne). Aviser M. Renaud père, 4, rue Nauville, Bordeaux.

James Arboulin, classe 1912, sergent au 5e tirailleurs algériens, 1re compagnie, blessé et disparu le 19 mai 1916, à Esnes (Meuse). Aviser Mme Cottreau, à Galtus, commune de Fours, par Blaye.

Abel Léopold, classe 1914, soldat au 167e d'infanterie, 11e compagnie, blessé et disparu le 30 mars 1915, au bois Le Prêtre (Croix-des-Carmes, Meurthe-et-Moselle). Aviser Mme Ismail Cottreau, à Galtus, commune de Fours, par Blaye.

Camille Pouyadou, 108e d'infanterie, 12e compagnie, classe 1918, disparu blessé le 22 août 1914, à Saint-Médard (Belgique). Aviser Mme Charles Denoix, route de Pombonne, Bergerac.

Bertrand Lacabane, matricule 015,847, soldat au 44e d'infanterie, 24e compagnie, disparu le 20 août 1914, au combat de Faxe-Fonteny. Aviser Mme Lacabane, à Pez-Saint-Estèphe, Médoc (Gironde).

Pierre Brugié, soldat au 4e colonial, 1er bataillon, 2e compagnie, disparu au combat de Belloy-en-Santerre (Somme), le 5 septembre 1916. Avis. M. Brugié, 51, r. Fonfrède, Bordeaux.

CHRONIQUE MARITIME

SUD-ATLANTIQUE. — Le paquebot « Garonne », parti de Bordeaux le 2 janvier à destination de Buenos-Ayres, est arrivé à Santos le 3 février.

Avis aux navigateurs

A la suite de plaintes fréquentes, contrôlées, émanant des capitaines et pilotes naviguant en rivière de Garonne et manœuvrant dans le port, concernant les infractions aux règles de la navigation en rivière commises par les patrons et capitaines des voiliers caboteurs fréquentant depuis peu le port, le capitaine de port invite lesdits capitaines et patrons paraissant ignorer ces règles de navigation :

1° A tenir toujours la droite du chenal, tant à la montée qu'à la descente;

2° D'avoir toujours en place, entre les heures du coucher et du lever du soleil, leurs feux de position, et, au mouillage, un feu blanc bien en vue;

3° De tenir compte des signaux phoniques que leur font les vapeurs que leur tirant d'eau oblige à garder le milieu du chenal.

Il prévient ces patrons et capitaines que la non-observation de ces règles, assurant la sécurité de la navigation, engage leur responsabilité en cas de collision.

La crue

Nous recevons du bureau du port la note suivante :

Agen : hauteur de la Garonne le 8 février, à 9 heures, 6 m. 94, avec baisse horaire de 0 m. 07 et étale à minuit.

Villeneuve : hauteur du Lot le 8 février, à 8 heures, 3 m. 79. Crue horaire 0 m. 04.

Tonneins : hauteur de la Garonne le 8 février, à 8 heures, 8 m. 39. Crue horaire, 0 m. 01.

Marmande : hauteur de la Garonne le 8 février, à 7 heures, 8 m. 55; à midi, 8 m. 69.

La Réole : hauteur de la Garonne le 7 février, à 15 heures, 7 m.; le 8, à midi, 7 m. 77.

Chronique théâtrale

Théâtre-Français

« MADAME BUTTERFLY »

Mlle Lucy Vauthrin, après avoir été, à l'Apollo, une exquise Véronique et une adorable Mylène Nitouche, a paru sur la scène du Théâtre-Français dans le rôle de « Mme Butterfly », de la partition de Puccini.

Elle est une fort gentille Japonaise, jouant le rôle avec une fine intelligence, mettant dans sa juste valeur chaque détail, ayant de la sensibilité, une naïveté confiante dans les sentiments d'amour, et exprimée sans choquante mièvrerie. Par ailleurs, Mlle Vauthrin possède une voix d'assez faible sonorité peut-être, mais à coup sûr bien jolie. Elle a donc parfaitement réussi dans ce rôle de Mme Butterfly, méritant en toute justice l'accueil sympathique que lui a fait le public.

A la place de M. Lapeletrie, annoncé sur les affiches et empêché par une indisposition, M. Chardy a été Pinkerton, l'officier de la marine américaine qui devient pour un temps bien court l'époux de Butterfly. M. Chardy a tenu le rôle de Pinkerton avec la sûreté qu'il affirme dans tous les emplois qu'il occupe. Il a la scène, fût-il appelé au moment où la représentation va commencer. Il a chanté avec goût et sentiment le duo du premier acte, duo qui fut grandement apprécié, et dans lequel Mlle Vauthrin fit délicieusement sa partie.

Le rôle du consul Sharpless était tenu par M. Lapeyre, remplaçant M. Bédué, et le rôle de la dévouée camériste Zuzuki par Mlle Sylvestre, et non, comme précédemment, par Mme Lucy Raymond. Aucun changement dans les autres emplois de la pièce.

Le finale du deuxième acte, remarquablement joué par l'orchestre de M. Bastide, a été bissé.

Le ballet du « Prophète », avec suppression des évolutions des patineurs, a terminé la soirée. Mmes Pierozzi et Tensi ont eu encore la meilleure part des applaudissements.

C. P.

Lucy ARBELL dans " Carmen " au Français, dimanche soir

pour la première fois à Bordeaux on entendra la triomphatrice de **THERÈSE** chanter le rôle de **CARMEN**, avec **H. Chardy, Berthe Lowelly, Lapeyre**, etc., toute la compagnie d'opéra-comique.

Mardi, **SAPHO** avec **Mary Dorska** et **H. Chardy.**

Trianon-Théâtre

Tous les soirs, « **LA PETITE CHOCOLATIERE** », avec **Fertinel** (semaine d'adieux), **Duplessis, Guise, J. Lobis, R. Franck, S. Jouhert**, etc. — Mardi, à 4 heures, 3e concert **GELLIBERT-LAMBERT.** — Location rue Franklin.

Scala-Théâtre

« **LA REVUE DE LA FEMME** ». — Tous les soirs, la Revue triomphale et ses scènes nouvelles, jouée par toutes ses vedettes, Mmes Lacoste, Denarbel, Volney, Delorme, MM. Fleury, Réval, Desnoyel, Martin. Location sans frais. Vendredi prochain, **concours de mollets.** S'inscrire.

Alhambra-Théâtre

OH ! OH ! C'EST PEPERE !! revue des plus spirituelles, de Fontenay, remporte tous les jours un très gros succès.

Alcazar-Théâtre

Dimanche soir, dernière représentation de « **ROGER LA HONTE** », célèbre drame populaire.

Concert de Mme Mellot-Joubert et M. Le Boucher

Le cantatrice bien connue Mme Mellot-Joubert et M. Le Boucher, prix de Rome, donneront un concert mercredi 12 février, à neuf heures, salle Beethoven. Au programme, des morceaux de Schumann, G. Fauré, Louis Vierne, Le Boucher, Sachs, etc. Prix des places, 8 fr.

Conceris

Le compositeur Lucien-Farjail se propose de donner une série de concerts, où il fera entendre quelques-unes de ses œuvres, parmi lesquelles « Tanit », symphonie dramatique; « A la Divinité », symphonie en trois parties, qui eurent un grand succès à Paris.

Très prochainement le premier concert.

SPECTACLES

DIMANCHE 9 FEVRIER

FRANÇAIS. — 8 h. 30: « **Carmen** ».
APOLLO. — 8 h. 30: « **Mlle Boy-Scout** ».
BOUFFES. — 8 h. 30: « **Le Poulailler** » et « **l'Anglais tel qu'on le parle** ».
TRIANON. — 8 h. 30: « **La Petite Chocolatière** ».
SCALA. — 8 h. 30: « **La Revue de la Femme** ».
ALCAZAR. — 8 h. 30: « **Roger la Honte** ».
ALHAMBRA. — 8 h. 30: « **Oh ! Oh ! c'est Pépère !** » revue.

Cinéma Etoile-Palace

« **TIH-MINH** », avec la troupe de « **Judex** ». — « **MISS DECEPTION** », délicieuse comédie dramatique, 4 parties. — **Comiques.**

CINÉ-VARIÉTÉS, 202, rue Sainte-Catherine

Du 10 au 13 février inclus, en matinée et soirée, « **Mlle MONTE-CRISTO** », 1er épisode: Valet de Pique. — « **CELLE QUI PAIE** », drame en 5 parties. — « **CHARLOT CHEZ L'USURIER** ». — ACTUALITÉS, etc.

Alhambra-Théâtre-Cinéma

« **Vendémiaire** », « **Chariot chez l'usurier** » et « **TIH-MINH** », joué par les artistes de **Judex.**

LA SOCIETE DES
Automobiles Berliet
a l'honneur d'informer les acheteurs de camions automobiles qu'elle enregistre dès maintenant pour livraison prochaine les commandes de son type C. B. A. 4 tonnes, en ordre de marche avec tous accessoires, au prix de *29,500 francs.*

Ce modèle de véhicules, résultat de onze années d'étude et de mise au point, a été livré par milliers d'exemplaires aux armées françaises et alliées, pendant la guerre, et a brillamment répondu aux dures exigences quotidiennes qui lui ont été imposées.

Demander notice descriptive : Automobiles Berliet, à Lyon.

COMMUNICATIONS

AVENIR DU PROLETARIAT (4e COMITE DE BORDEAUX). — Paiement des cotisations dimanche 2 mars. Les sociétaires retraités n'ayant pas reçu leurs parts de 1918 sont priés de venir en retirer le montant au siège du comité.

Vente de bois de chauffage par la municipalité

Les mardi 11, mercredi 12 et jeudi 13 février courant, la municipalité fera vendre du bois de chauffage au magasin de la Ville, situé rue Courpon (en face de l'église Saint-Bruno), de 9 h. à 11 h. 30 du matin, et de 1 h. 30 à 4 h. de l'après-midi.

Les prix de vente sont les suivants : Bois de pin, non scié, 7 fr. les 100 kilos; bois de pin scié à 40 centimètres et fendu, 10 fr. les 100 kilos; bois de pin scié à 25 centimètres et fendu, 11 fr. les 100 kilos; ligots, 12 fr. les 100 kilos.

Duat de Faludate (en face de la rue du Commerce), vente tous les jours aux mêmes prix et heures que ci-dessus.

Chemins de fer du Midi

La gare de Bordeaux-Saint-Jean (petite vitesse) informe les expéditeurs qu'elle acceptera le lundi 10 février courant les expéditions de vins à destination du réseau Midi seulement, dont les déclarations ont été numérotées comme ci-après : Série A, du numéro 32,701 à 34,100; groupe V, du numéro 4,351 à 4,450.

Chemins de fer de l'Etat (ancien Ouest)

La gare de Bordeaux-Saint-Jean (petite vitesse) informe les expéditeurs qu'elle acceptera, le lundi 10 février courant, les expéditions de vins ne dépassant pas 500 kilos, à destination du réseau Etat (ancien Ouest), dont les déclarations ont été numérotées dans le groupe V du numéro 4,001 à 4,150.

COURS ET CONFÉRENCES

FACULTÉ DES LETTRES. — Cours de langues et littératures du Sud-Ouest de la France, professeur M. Bourciez. — Leçon du lundi 10 février, à 5 h. : « Mistral, le lyrisme patriotique dans ses « Iles d'or ».

INSTITUT COLONIAL DE BORDEAUX. — professés à la Faculté des lettres, 20, cours Pasteur, à 5 h. 30 du soir :

Lundi 10 février, à 20 h. 30, M. le docteur Beille : Cultures coloniales, sésame et ricin (pays de production, culture).

Mercredi 12 février, à 20 h. 30, M. Hugot : Produits coloniaux, matières tannantes (suite).

Vendredi 14 février, à 20 h. 30, M. Serre : Géographie coloniale, l'Algérie (suite).

Cours d'arabe (6 heures). — Lundi 10 février, M. Feghali : Cours élémentaire, pronoms personnels, conversation.

Mercredi 12 février, cours moyens, verbe, traduction.

Vendredi 14 février, cours supérieur, écrivains arabes du 19e siècle.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Vous tous qui voulez aider à soigner les blessés, à hospitaliser les malades et à secourir nos régions envahies, employez le timbre de la Croix-Rouge : 0 fr. 15 p. affr., + 0 fr. 05. En vente, Poste et Tabac.

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS du 8 février

Marcel Gratuinet, 22 ans, rue Louis-Mie, 5.
René Lespine, 26 ans, rue Belleville, 165.
Mme Rambourg, 34 ans, rue d'Ornano, 272.
M